

LA POSTE 

**PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

RA 1083 5075 6FR

TAUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3

DESTINATAIRE LETTRE COLIS

CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA
NÉCESSAIRE EN CAS DE RÉCLAMATION.

M. le COMMANDANT de
Gendarmerie
ST ORENS de GAMEVILLE
31650 ST ORENS.

LE CAS ÉCHÉANT, VOUS POUVEZ FAIRE
UNE RÉCLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL
BUREAU DE POSTE.

M. JUBOYIE KUCHER
2 rue de Du Foye
31650 ST ORENS

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE *H

Date	Prix	Contre-Remboursement	Nature de l'objet
17/05/04	4.30EUR 28.21FRF		L1

SIREN RCS PARIS 356 000 000

PREUVE DE DÉPÔT

LA POSTE 

**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ**

RA 1083 5075 6FR

Présenté le :

21/05/04

Distribué le :

21/05/04

Signature du destinataire:



~~M. le COMMANDANT de
Gendarmerie
ST ORENS de GAMEVILLE
31650 ST ORENS.~~

RETOUR À :

M. JUBOYIE KUCHER
2 rue de Du Foye
31650 ST ORENS



SIREN RCS PARIS 356 000 000

AVIS DE RÉCEPTION

516-2 V9 PFI-PH-2 - 230079

516-2 V9 PFI-PH-2 - 230079

Monsieur André LABORIE
2 rue de la Forge
31650 Saint Orens

Saint Orens le 17 mai 2004

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie
De Saint Orens de Gameville.
31650 Saint Orens.

Monsieur le Commandant,

Une plainte contre X a été déposée à Monsieur ou Madame le Doyen des juges au tribunal de Grande instance de Paris, a été nommé Madame Michèle COLIN, Juge d'instruction.

Que par courrier du 24 mars 2004, ce Juge d'Instruction vous a demandé l'audition de la partie civile sur les voies de faits soulevées, qu'un rappel vient de m'être communiqué personnellement ce jour par ce Juge d'instruction pour accomplir ces tâches.

Cette plainte est très grave au vu des voies de faits existantes, avec de fort soupçon de personnes faisant parties des autorités Toulousaines qui devraient être interrogées par vos services sur les faits énoncés.

Que seul les officiers de police judiciaire sont compétents dans la matière pour dresser des procès verbaux et diligenter les enquêtes.

Je m'engage à vous apporter toutes les preuves caractérisant les délits effectués à mon encontre.

Effectivement ces faits non prescrits par le temps occasionnent une instruction détaillée qui prendra du temps pour rechercher les auteurs impliqués.

Je vous prie de me communiquer par écrit, si vous acceptiez cette mission que le juge d'instruction vous a demandée, le cas contraire de m'en faire part pour lui soumettre la difficulté.

Il est vrai que ces autorités soupçonnées sont certaines des autorités qui vous mandatent dans vos fonctions.

Il serait nécessaire et pour une bonne instruction de l'affaire, dans l'intérêt d'une bonne justice, que vous en demandiez à vos autorités supérieures de vous dégager de ces enquêtes

par un service de police ou de gendarmerie indépendant a fin de ne pas obtenir de pressions ou d'entraves à vos fonctions

Je me mets à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions, vous apportant toutes les preuves des faits allégués.

Dans l'attente de votre intervention et suite à la saisine de Madame Michèle COLIN, Juge d'instruction, je vous prie de croire Monsieur le Commandant de Gendarmerie, à l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur André LABORIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Laborie', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.